

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'AVIGNON
MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Nouvelle, tenue le lundi, 9 juin 2025 à l'hôtel de ville du même endroit, à 20 h.

Cette séance du conseil est sous la présidence de la mairesse, Rachel Dugas.

Sont présents les conseillers(ères) :

| | |
|---------------------|----------------------|
| Vanaly Leblanc | conseillère poste #2 |
| Samuel Boudreau | conseiller poste #3 |
| Julie Allain | conseillère poste #5 |
| Sandra McBrearty | conseillère poste #6 |
| Steven Olscamp | conseiller poste #4 |
| Geneviève Labillois | conseillère poste #1 |

Le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, est présent.

116-06-2025

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse, Rachel Dugas, déclare la séance ouverte à 20 h et souhaite la bienvenue à tous.

117-06-2025

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse, Rachel Dugas, fait la lecture de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 juin 2025 qui se lit comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. CONSTATATION DU QUORUM
4. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 MAI 2025
6. CORRESPONDANCE
7. FINANCES (COMPTES POUR APPROBATION ET DÉPÔT D'UN ÉTAT DE REVENUS ET DÉPENSES)
8. DEMANDE DE DONS
9. URBANISME – ADOPTION DU 2^e PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 449 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 325.1 DE FAÇON À AJOUTER L'USAGE TRANSPORT ET ACTIVITÉS CONNEXES DANS LA ZONE 141-Ic
10. ADMINISTRATION – MISE À JOUR DU PLAN DE MESURE D'URGENCE DE LA MUNICIPALITÉ
11. ADMINISTRATION – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (PAVL-ERL) DE LA PART DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD)
12. ADMINISTRATION – OCTROI CONTRAT – ENTRETIEN AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA MUNICIPALITÉ 2025
13. ADMINISTRATION – LETTRE D'APPUI – DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE ET OBTENTION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
14. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE PROCÉDER – VENTE TERRAIN PARC INDUSTRIEL
15. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE PROCÉDER – AFFICHAGE DE POSTE – COORDONNATEUR/TRICE AUX LOISIRS, À LA CULTURE ET À LA VIE COMMUNAUTAIRE

16. ADMINISTRATION – ADOPTION DE LA REDDITION DE COMPTES
– VÉLOCE III – VOLET 3
17. VARIA
18. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC
19. CLÔTURE DE LA SÉANCE
20. LEVÉE DE LA SÉANCE

À la suite de cette lecture, il est proposé par le conseiller Samuel Boudreau et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

Que l'ordre du jour soit adopté.

- | | |
|-------------|---|
| 118-06-2025 | <p>3. CONSTATATION DU QUORUM</p> <p>La mairesse, Rachel Dugas, constate qu'il y a quorum. La séance peut être tenue.</p> |
| 119-06-2025 | <p>4. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL</p> <p>À tour de rôle, les membres du conseil font état des rencontres et des actions effectuées au cours du dernier mois</p> |
| 120-06-2025 | <p>5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 MAI 2025</p> <p>Les conseillers(ères) ayant reçu et lu le procès-verbal du 12 mai 2025;</p> <p>Il est proposé par la conseillère Vanaly Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):</p> <p>Que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.</p> |
| 121-06-2025 | <p>6. CORRESPONDANCE</p> <p>Le directeur général et greffier-trésorier, Benoît Cabot, fait un résumé de la correspondance reçue au cours du mois.</p> |
| 122-06-2025 | <p>7. FINANCES (COMPTES POUR APPROBATION ET DÉPÔT D'UN ÉTAT DE REVENUS ET DÉPENSES)</p> <p>Il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):</p> <p>Que le conseil municipal accepte la liste des comptes payés et des comptes à payer, juin 2025, au montant total de 349 162,02\$ (comptes payés au cours du mois, 155 796,56\$ (salaires inclus), et des comptes à payer de 193 365,46\$). Un état des revenus et dépenses est déposé au conseil municipal.</p> |
| 123-06-2025 | <p>8. DEMANDE DE DONS</p> <p>CONSIDÉRANT la demande de don suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Société canadienne du cancer. <p>CONSIDÉRANT le poste budgétaire pour les dons en 2025;</p> <p>Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :</p> <p>QUE le conseil refuse le don suivant:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Société canadienne du cancer. |
| 124-06-2025 | <p>9. URBANISME – ADOPTION DU 2^e PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 449 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO</p> |

325.1 DE FAÇON À AJOUTER L'USAGE TRANSPORT ET ACTIVITÉS CONNEXES DANS LA ZONE 141-Ic

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE le lot 6 280 520 situé dans le secteur industriel comporte deux zones dont 141-Ic qui n'autorise pas l'usage « Transport et activités connexes » et la zone 140-Ia qui l'autorise;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 388 a fait ajouter l'usage « contraignant » et « peu ou pas contraignant » dans ces deux zones en 2022;

CONSIDÉRANT QUE l'usage de remorquage de véhicules automobiles entre dans la catégorie « Transport et activités connexes » et est considéré comme un usage peu ou pas contraignant;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 12 mai 2025;

CONSIDÉRANT QU'une consultation publique concernant le présent règlement s'est tenue le 9 juin 2025 à 18 h 30;

Il est proposé par le conseiller Samuel Boudreau et résolu à l'unanimité des conseillers(ères) :

QUE le 2^e projet de règlement 449 soit adopté.

2e PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 449 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 325.1 DE FAÇON À AJOUTER L'USAGE TRANSPORT ET ACTIVITÉS CONNEXES DANS LA ZONE 141-Ic.

125-06-2025

10. ADMINISTRATION – MISE À JOUR DU PLAN DE MESURE D'URGENCE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE les municipalités du Québec sont vulnérables et aux prises avec des aléas d'ordre naturel ou anthropique;

ATTENDU QUE le conseil reconnaît que sa municipalité peut être victime d'un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil voit l'importance de se doter de la première phase d'un plan municipal de sécurité civile couvrant les éléments prioritaires de la préparation pour faire face aux sinistres en collaboration avec les représentants de la direction générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la couverture a été bonifiée sans frais supplémentaires cette année pour inclure une protection contre l'intimidation et le harcèlement, ainsi qu'un service d'aide psychologique ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge cette assurance essentielle pour la protection des actifs municipaux et pour la continuité des opérations de la Municipalité;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QU'une organisation municipale de la sécurité civile soit créée.

QUE les personnes suivantes soient nommées et informées par le conseil municipal pour occuper les postes aux différentes missions de l'organisation municipale de la sécurité civile :

FONCTION et NOM

- Coordonnateur municipal de la sécurité civile, Benoît Cabot
- Coordonnateur municipal de la sécurité civile adjoint, Christian Landry
- Coordonnateur de site, Christian Landry
- Responsable administration, Benoît Cabot
- Responsable sécurité incendie, Marc Côté
- Responsable communications, Rachel Dugas
- Responsable sécurité des personnes, Marc Côté
- Responsable services aux personnes sinistrées, Marc Côté
- Responsable services techniques, Christian Landry
- Responsable transports, Christian Landry

QUE cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le plan municipal de sécurité civile de notre municipalité.

126-06-2025

11. ADMINISTRATION – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (PAVL-ERL) DE LA PART DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE (MTMD)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle a reçu un montant de 209 252,00\$ dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale, volet Entretien du réseau local (PAVL-ERL) pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit attester la véracité des frais encourus et qu'ils l'ont été sur des routes locales de niveau 1 et 2;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Steven Olscamp et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE la Municipalité de Nouvelle atteste que des dépenses de fonctionnement admissibles de 371 365,00\$ ont été réalisées pour les routes locales de niveau 1 et 2, telles que décrites lors du dépôt du rapport financier 2023.

127-06-2025

12. ADMINISTRATION – OCTROI CONTRAT – ENTRETIEN AMÉNAGEMENT PAYSAGER DE LA MUNICIPALITÉ 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle souhaite assurer un entretien paysager adéquat de ses espaces publics pour la saison estivale 2025;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions ont été effectuées conformément à la politique de gestion contractuelle de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Cerises et camerises a déposé la soumission la plus conforme et avantageuse, pour un montant total de 4 600,00\$ avant taxes applicables, pour la période estivale 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions recommande l'octroi du contrat à ladite entreprise pour la qualité de sa proposition et sa conformité aux exigences;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Vanaly Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

D'octroyer le contrat pour l'entretien paysager de la municipalité pour l'année 2025 à l'entreprise Cerises et camerises, pour un montant total de 4 600,00\$ avant taxes applicables, selon les modalités de la soumission reçue.

Que la mairesse, madame Rachel Dugas, et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Benoît Cabot, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tout document requis pour la mise en œuvre de la présente résolution.

128-06-2025

13. ADMINISTRATION – LETTRE D'APPUI – DEMANDE DE MODIFICATION DE ZONAGE ET OBTENTION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

CONSIDÉRANT QUE la firme ABS, mandatée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM), a identifié le site 5A Nord, correspondant à une partie des lots 4 184 010 et 6 302 013, comme la meilleure option pour la provenance des matériaux nécessaires au projet de rechargement de plage à Maria ;

CONSIDÉRANT QUE 5A Nord contient à elle seule l'intégralité des matériaux requis pour la réalisation du projet (environ 1 000 000 tonnes métriques) ;

CONSIDÉRANT QUE l'actuel zonage agricole (022-A) interdit l'exploitation de cette zone et qu'une modification du zonage et au schéma d'aménagement est requise pour permettre l'extraction des matériaux ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de rechargement de plage doit respecter un échéancier strict, avec un début de production des matériaux prévu dès la mi-avril 2025 et un achèvement des travaux en décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le site 5A Nord, correspondant aux lots 4 184 010 et 6 302 013, appartient à l'entreprise J & A. L. Nadeau Inc. qui en exploite actuellement la partie sud ;

CONSIDÉRANT QUE l'impossibilité d'exploiter le site 5A Nord pourrait entraîner la cessation d'activité de la gravière-sablière située dans la partie sud, ce qui aurait des répercussions économiques sur la municipalité et la région ;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Samuel Boudreau et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE la Municipalité de Nouvelle appuie la demande de J & A. L. Nadeau Inc. d'effectuer une modification au schéma d'aménagement et au zonage 022-A dans le but d'inclure l'usage de l'industrie extractive ;

QUE la Municipalité de Nouvelle appuie la demande de J & A. L. Nadeau inc. et de la MRC d'Avignon auprès de la CPTAQ d'exclure une partie des lots 4 184 010 et 6 302 013 de la zone agricole ;

QUE la Municipalité de Nouvelle appuie la demande de J & A. L. Nadeau inc. auprès du MDDELCC pour l'obtention du certificat d'autorisation environnementale nécessaire à l'exploitation de la gravière-sablière.

QUE la présente résolution vient abroger la résolution numéro 063-03-2025.

129-06-2025

14. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE PROCÉDER – VENTE TERRAIN PARC INDUSTRIEL

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mario Gough désire acquérir le lot 5 629 186, au Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce lot appartient à la Municipalité de Nouvelle;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mario Gough a accepté de payer à la Municipalité de Nouvelle la somme de 25 000,00\$, plus les taxes applicables afin de se porter acquéreur de ce lot;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'acte de vente, lequel projet a été accepté par la municipalité et l'acquéreur;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Sandra McBrearty et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Municipalité de Nouvelle accepte de vendre le lot 5 629 186, au Cadastre du Québec à monsieur Mario Gough pour la somme de 25 000,00\$ plus les taxes applicables;

QUE monsieur Mario Gough assume tous les frais reliés à l'achat de ce terrain (notaire, arpenteur, si applicable, etc.)

QUE la Municipalité de Nouvelle autorise Benoît Cabot, directeur général et greffier-trésorier et/ou Rachel Dugas, mairesse, à signer pour et au nom de la Municipalité de Nouvelle, l'acte de vente et tout document nécessaire et utile concernant ce dossier.

130-06-2025

15. ADMINISTRATION – AUTORISATION DE PROCÉDER – AFFICHAGE DE POSTE – COORDONNATEUR/TRICE AUX LOISIRS, À LA CULTURE ET À LA VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle souhaite assurer une offre de services soutenue et de qualité en matière de loisirs, de culture et de vie communautaire ;

CONSIDÉRANT QUE la coordination de ces secteurs nécessite l'embauche d'une personne qualifiée dédiée à la planification, à l'organisation et à la mise en œuvre des activités et événements municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire entamer le processus d'embauche dans les meilleurs délais afin d'assurer une transition harmonieuse et une continuité dans les services offerts à la population ;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Geneviève Labilloy et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

D'autoriser le directeur général à procéder au processus d'affichage du poste de coordonnateur(trice) aux loisirs, à la culture et à la vie communautaire, ainsi qu'à entamer les démarches menant à l'embauche d'une personne qualifiée à ce poste, selon les procédures et politiques internes de la municipalité.

131-06-2025

16. ADMINISTRATION – ADOPTION DE LA REDDITION DE COMPTES – VÉLOCE III – VOLET 3

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Nouvelle a bénéficié d'une aide financière dans le cadre du programme Véloce III – volet 3 pour l'entretien du sentier Shoolbred et de la route verte;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont permis d'entretenir le sentier Shoolbred par la réfection de deux petits ponceaux et l'ajout de matériel tout en maintenant la signalisation de la route verte sur la rue Maguire par l'équipe des travaux publics.

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseillers(ères):

QUE le montant des travaux est de 4 375,98\$, avant les taxes applicables.

QUE le conseil adopte la reddition de comptes pour les travaux effectués dans le cadre du volet 3 du programme Véloce III – Volet 3.

132-06-2025

17. VARIA

Aucun point de varia n'est ajouté lors de cette séance.

133-06-2025

18. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

La mairesse et les conseillers répondent aux questions posées.

134-06-2025

19. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse Rachel Dugas déclare la séance close.

135-06-2025

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Samuel Boudreau propose la levée de la séance. Il est 20h30.



Rachel Dugas
Mairesse



Benoît Cabot
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Rachel Dugas, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.